



## **Pour FO, la reprise du 11 mai, sans garantie sur la protection sanitaire, est irresponsable et dangereuse !**

**En plus d'engager leur santé, le gouvernement entend aussi engager la responsabilité juridique des directeurs et en profite pour avancer vers le statut de chef d'établissement !**

A une semaine d'une réouverture irresponsable des établissements scolaires, Blanquer continue de se désengager de ses responsabilités, au travers notamment d'un « protocole sanitaire » en transférant directement la responsabilité de l'organisation de cette reprise aux directeurs et aux élus locaux. Pour le SNUDI-FO, c'est inacceptable ! Les directeurs d'école n'ont pas à pallier de nouveau l'incurie du Ministre Blanquer !

Car rappelons-le, dès la fermeture des établissements scolaires, les directeurs d'école se sont retrouvés en première ligne pour organiser et gérer l'accueil des enfants des personnels soignants mais aussi la continuité pédagogique.

Seuls face à la situation, tiraillés entre le souci de préserver leur santé et celle de leurs proches et les consignes peu claires de leur supérieur hiérarchique, ils ont dû suppléer au manquement de leur employeur !

Le SNUDI FO interviendra à tous les niveaux (Ministère, Recteurs, IA-DASEN) et dans les CHSCT départementaux et académiques pour rappeler que les directeurs, qui ne sont pas chefs d'établissement, n'ont pas la responsabilité de l'élaboration de schémas locaux de réouverture des écoles en application du protocole sanitaire national et pour combattre toute tentative de l'administration de leur faire jouer ce rôle.

En effet, comme précisé dans le décret n°89-122 du 24 février 1989 : « *les directeurs d'école sont des enseignants qui ont une fonction particulière* » A ce titre, leur responsabilité ne peut donc être engagée quant à une réouverture d'école ! Cette situation confirme d'ailleurs l'opposition constante du SNUDI-FO à un statut de directeur qui les exposerait et transformerait chaque école en établissement autonome.

**Le SNUDI FO appelle donc les directeurs à lister toutes les impossibilités à respecter le protocole sanitaire national et à les communiquer à leur IEN et au Maire de leur commune, et à saisir les CHSCT via les Registres SST et/ou RSDGI**

**Le ministre a indiqué : "Si le protocole ne peut être respecté, l'école doit rester fermée. "**

**Le SNUDI FO veillera à ce que cet engagement soit respecté !**

Pour le SNUDI FO, les directeurs n'ont pas à organiser ni le retour au casse-pipe des personnels, ni la sélection des élèves présents, ni la garderie du Medef à la carte !

L'Etat se désengage, et le gouvernement profite de la situation et de la pandémie pour continuer la destruction des statuts, en particulier amplifier la dislocation du statut de fonctionnaire d'Etat des PE et du cadre national de l'Ecole Républicaine et de l'Education Nationale.

Ce gouvernement qui applaudit le dévouement et l'engagement de l'Education nationale pendant cette crise sanitaire, est le même gouvernement qui tente d'imposer un statut des directeurs que la majorité de la profession rejette !

La crise sanitaire ne doit pas faire oublier la colère et les mobilisations des collègues après le suicide de notre collègue C. Renon ; elle met en exergue la nécessité absolue de répondre aux revendications légitimes des directeurs d'école de manière urgente : l'augmentation du temps de décharge des directeurs, le rétablissement d'une aide administrative pour toutes les écoles, l'allègement de leurs tâches administratives ...

**Avec le SNUDI-FO, imposons nos revendications ! En préalable à toute reprise, l'avis du CHSCT Ministériel du 3 avril doit être appliqué : la nécessité du dépistage systématique et des moyens de protection nécessaires en quantité suffisante (masques FFP2, blouses, serviettes jetables, gel hydroalcoolique...) pour tous les personnels.**

**Le SNUDI FO invite tous les personnels à se réunir, au travers des visio-réunions notamment, dont certaines spécifiques aux directeurs, pour établir leur cahier de revendications afin d'exiger que leur santé et leur sécurité soient assurées.**

**Pas de dépistage systématique ! Pas de masques FFP2 ! Pas de reprise !**

**Continuons à signer et faire signer la pétition de la FNEC-FP-FO !**

Montreuil, le 2 mai 2020